

Aide à l'émergence des structures de l'ESS

CA HENIN-CARVIN

Présentation du dispositif

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin soutient l'émergence des structures de l'Entreprise Sociale et Solidaire (ESS).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les associations, les coopératives, les SARL, les SAS, [les structures agréées ESUS](#).

— Critères d'éligibilité

Sont concernées les structures porteuses d'un projet [FIDESS- Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS](#) (outil d'accompagnement de projet ESS porteur d'emploi).

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont retenues les dépenses de fonctionnement liées à l'étude du projet (salaire du porteur de projet, loyer...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € maximum, soit 10% du montant de l'étude action de 30 000 € maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Pour toute information, contacter le référent ESS de l'Agglo Hénin-Carvin au 03 21 08 08 08.

La demande d'aide est à faire en ligne sur [la plateforme dédiée de l'Agglo Hénin-Carvin](#).

Organisme

CA HENIN-CARVIN

Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

- 242 bd Albert Schweitzer
BP 129
62253 HÉNIN-BEAUMONT CEDEX
Téléphone : 03 21 79 13 79

Déposer son dossier

- https://agglo-henincarvin-grc.e-citizen.com/SEWSaaS.Guichet/workflow_url?ECITIZ_ACTIVITY_PATH=Acteur+Par+Defaut